

# **BUDGET PRIMITIF 2019**

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2019**



**CCAS** Centre Communal  
d'Action Sociale  
ESSEY - LÈS - NANCY

Le budget primitif 2019 est la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil d'administration le 26 février 2019.

Le présent rapport de présentation du budget primitif abordera :

- la balance générale du budget
- la section de fonctionnement : les dépenses et les recettes
- la section d'investissement

## **A. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET**

Le budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre à 329 924,81 €, en diminution de 8,70 % par rapport au budget primitif 2018.

## **B LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **a - Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2019, un montant de 329 724,81 €, contre 358 603 € au budget primitif 2018, soit un recul de 8,05 %.

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Variation BP 2019/BP 2018	
					en euros	en %
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>72 175 €</b>	<b>56 892,91 €</b>	<b>71 069,57 €</b>	<b>- 1 105,43 €</b>	<b>-1,53 %</b>
60	Achats	20 000 €	12 091,57 €	20 000 €	- €	0 %
61	Services extérieurs	7 650 €	7 379,14 €	7 644,57 €	- 5,43 €	- 0,07 %
62	Autres services extérieurs	44 525 €	37 422,20 €	43 425 €	- 1 100 €	- 2,47 %
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>244 857 €</b>	<b>237 187,17 €</b>	<b>216 850,29 €</b>	<b>- 28 006,71 €</b>	<b>- 11,44 %</b>
633	Impôts et taxes sur rémunérations	3 868 €	2 860,39 €	2 323,42 €	- 1 544,58 €	- 39,93 %
64	Charges de personnel	240 989 €	234 326,78 €	214 526,87 €	- 26 462,13 €	- 10,98 %
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>36 917 €</b>	<b>34 000,09 €</b>	<b>38 579 €</b>	<b>1 662 €</b>	<b>4,5 %</b>
6561	Secours d'urgence - bons alimentaire	500 €	0 €	300 €	- 200 €	- 40 %
6562	Aides financières	11 917 €	6 826,13 €	11 917 €	- €	0 %
6568	Autres secours - Bons des seniors	20 500 €	22 973,96 €	22 300 €	1 800 €	8,78 %
6574	Subvention de fonctionnement	4 000 €	4 200 €	4 062 €	62 €	1,55 %
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>4 654 €</b>	<b>4 222,31 €</b>	<b>3 225,95 €</b>	<b>- 1 428,05 €</b>	<b>- 30,68 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>358 603 €</b>	<b>332 302,48 €</b>	<b>329 724,81 €</b>	<b>- 28 878,19 €</b>	<b>- 8,05 %</b>

#### 1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et cotisations diverses réglés par l'établissement. C'est le deuxième poste de dépenses du budget (21,55%).

Ces charges devraient diminuer de 1,53 % en 2019 dû essentiellement à l'ajustement au plus proche de la réalité de certaines dépenses, d'autres dépendent de critères aléatoires d'une année à l'autre comme la téléassistance.

## 2. Les charges de personnel

Ce chapitre, constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, diminuera de 11,44 % en 2019 en comparaison avec le budget primitif précédent. Il s'agit du premier poste de dépenses du budget de l'établissement (65,77%).

Les charges de personnel diminuent en 2019 en raison notamment :

- de la mutation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un adjoint d'animation sur le budget communal,
- du passage à 80 % d'une assistante socio-éducative au cours de l'exercice précédent sur une année pleine,
- du départ fin août de l'apprenti en secrétariat administratif, et de son remplacement par un nouvel apprenti moins qualifié.

## 3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses est constitué des aides aux personnes (bons alimentaires, aides sociales facultatives, bons des seniors, subventions ...). Il est donc variable d'une année sur l'autre, il serait en progression de 4,5 % par rapport au budget précédent et représente 11,70 % des dépenses de fonctionnement.

L'exercice 2018 confirme une augmentation des aides financières accordées (+ 6 % par rapport aux réalisations de 2017 sans tenir compte des aides pour le règlement des factures d'eau pour les personnes en difficultés auxquelles la Métropole verse une subvention à l'établissement). En 2018, celle-ci a été davantage mobilisée (+ 131,57 %) par rapport à 2017.

En tenant compte du contexte économique et social et des réalisations de l'exercice précédent, il est proposé de maintenir en 2019, la même enveloppe pour les aides financières, en revanche celle de la délivrance des bons alimentaires sera réduite de 200 €.

Il est proposé d'augmenter l'enveloppe des bons délivrés aux seniors car + 8,80 % de seniors atteindront l'âge de 65 ans et pourront donc prétendre à en bénéficier en 2019.

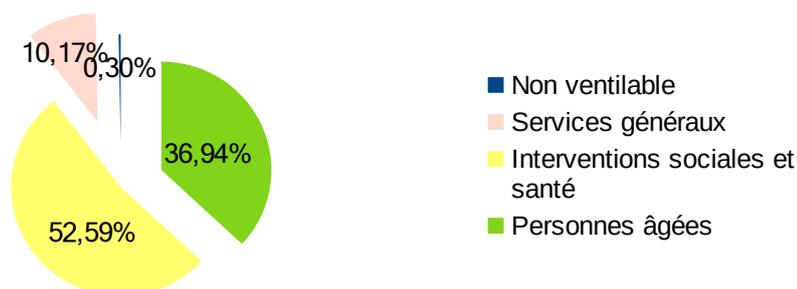
Comme l'an dernier, il est proposé de verser une subvention de 4 000 € à la Maison du Grémillon pour lui permettre de fonctionner sereinement.

Il est prévu également de verser une subvention de 62 € à l'amicale du personnel pour les tickets non utilisés en 2018.

## 4. Les charges exceptionnelles

Il est proposé d'ouvrir des crédits de 3 225,95 € pour restituer à la Métropole du Grand Nancy la somme attribuée et non utilisée, en soutien aux personnes en difficulté pour le paiement de leur facture d'eau. Ce poste est en recul par rapport à l'exercice précédent, ce qui démontre une augmentation des aides versées.

### **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS**



## b - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement des participations des bénéficiaires et des partenaires sociaux, des remboursements de charges, de la subvention communale et, le cas échéant, de l'excédent dégagé à la clôture de l'exercice précédent.

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Variation BP 2019/ BP 2018	
					en euros	en %
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>28 562 €</b>	<b>30 563,41 €</b>	<b>16 430 €</b>	<b>- 12 132 €</b>	<b>- 42,48 %</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>16 500 €</b>	<b>14 107,58 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>- €</b>	
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>283 505 €</b>	<b>270 803,90 €</b>	<b>266 731,51 €</b>	<b>- 16 773,32 €</b>	<b>- 5,92 %</b>
7473	Participations du département	2 000 €	500 €	2 000 €	- €	
7474	Participations commune	269 930 €	257 400 €	254 156,51 €	- 15 773,49 €	- 5,84 %
7475	Participations de la Métropole	7 617 €	6 845,58 €	6 617 €	- 1 000 €	- 13,13 %
7478	Participations d'autres organismes (Caf...)	3 958 €	6 058,32 €	3 958 €	- €	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 490 €</b>	<b>4 484,69 €</b>	<b>3 490 €</b>	<b>- €</b>	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>12 900 €</b>	<b>12 569,70 €</b>	<b>12 900 €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>344 957 €</b>	<b>332 529,28 €</b>	<b>316 051,51 €</b>	<b>- 28 905,32 €</b>	<b>- 8,38 %</b>
OO2	Résultat antérieur reporté (excédent)	13 646,50		13 673,30	<b>26,80 €</b>	<b>0,20 %</b>
<b>TOTAL</b>		<b>358 603 €</b>		<b>329 724,81 €</b>	<b>- 28 878,52 €</b>	<b>- 8,05 %</b>

### 1. Les produits des services

Ce poste de recettes est composé des participations des bénéficiaires à l'utilisation des services de titres de transport et de téléassistance.

La modification des critères d'attribution des cités pass a engendré une réduction de la demande en service transport.

La réduction des tarifs de téléassistance entraîne alors une diminution des recettes, bien qu'elles dépendent du nombre de bénéficiaires et de leur du niveau de tarification.

Toutefois, il est proposé en 2019, d'ouvrir les mêmes crédits que l'an dernier.

### 2. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve généralement les remboursements par le département du salaire de l'agent en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. et, le cas échéant, les remboursements, par l'assurance statutaire, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service.

Ce chapitre devrait diminuer de 42,48 % en 2019 par rapport au budget primitif 2018, car aucune absence qui ferait l'objet d'un remboursement par l'assurance statutaire n'est prévue en 2019.

### 3. Les produits exceptionnels

Ce chapitre de recettes comprend diverses participations des bénéficiaires pour l'organisation de séjours et sorties (voyage et sortie des Seniors et Famille).

Il est proposé d'ouvrir les mêmes crédits que l'an dernier.

#### 4. La reprise anticipée de l'excédent de clôture

Conformément à la délibération précédente, le budget primitif 2019 comporte l'inscription en recettes du résultat excédentaire de fonctionnement de 13 673,30 € constaté à la clôture de l'exercice précédent.

#### 5. Les dotations et participations

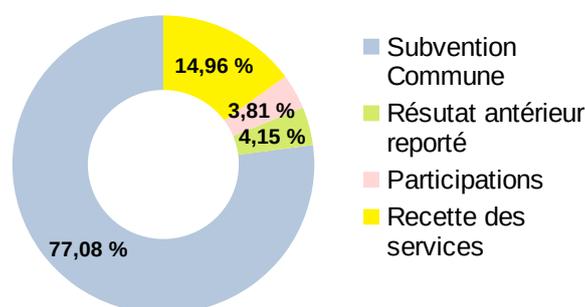
Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention d'équilibre versée par la Commune au CCAS.

Il comprend également diverses subventions et aides perçues par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la CAF, la Métropole du Grand Nancy et l'Etat.

Pour équilibrer le budget 2019 et compte tenu de l'excédent repris à la clôture de l'exercice précédent, il est proposé de diminuer de 5,84 % le montant de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la Commune d'Essey-lès-Nancy (soit une demande de 254 156,51 € contre 269 930 € inscrits au budget primitif 2018).

Il convient de préciser qu'en 2018, 95,36 % de la subvention a été réalisée, (soit 12 529,83 € non mobilisé), ainsi le montant de la subvention de la Ville d'Essey-lès-Nancy inscrit au budget 2019 constitue une hypothèse maximale que le CCAS et la Ville d'Essey-lès-Nancy ajusteront en accord en cours d'exercice pour être au plus près des besoins de financement de l'établissement.

### Financement du fonctionnement



### C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice précédent, il est prévu d'ouvrir des crédits en recette d'investissement à l'article 1068 pour un montant de 200 €.